COMMUNE de LILLERS	ABANDON PROJET

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Dossier déposé le 20/08/2026		**N° DP 062 516 26 00107**
Par :	**Madame Raja RIMALI**	
Demeurant à :	**138 RUE BLERIOT 62700 BRUAY LA BUISSIERE**	
Pour :	**Extension de l'habitation et rénovation du garage**	
Sur un terrain sis à : Cadastré :	**197 Boulevard de Paris 62190 LILLERS BD 152, BD 605**	

Madame,

Vu le Plan de Prévention des Risques et Inondation (PPRI) de la vallée de la Clarence prescrit en date du 11 décembre 2019 et approuvé le 4 février 2022,
Vous avez déposé le **20/08/2026,** une demande de Déclaration préalable, dont les références sont reprises dans l'encadré ci-dessus.

Pour faire suite à votre courrier électronique en date du 01/09/2026, je prends acte de l'abandon de votre projet et de votre demande d'annulation en cours d'instruction (Doublon avec la DP n° 062 516 25 00017 accordée le 23/05/2025).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à LILLERS, Le 07 OCT. 2026

Le Maire,
Raphaël ERALDI

VILLE DE LILLERS 62190

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.
Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Affaire suivie par le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols de la C.A.B.B.A.L.R.